

MENA CHILD PROTECTION INITIATIVE

Report on :

Situation analysis of Vulnerable and Disadvantaged urban children : *The Case of Beirut*

Mary DEEB, Bernard GERBAKA, Lina
HAMAOU

Lebanese taskforce for the prevention of child abuse and neglect

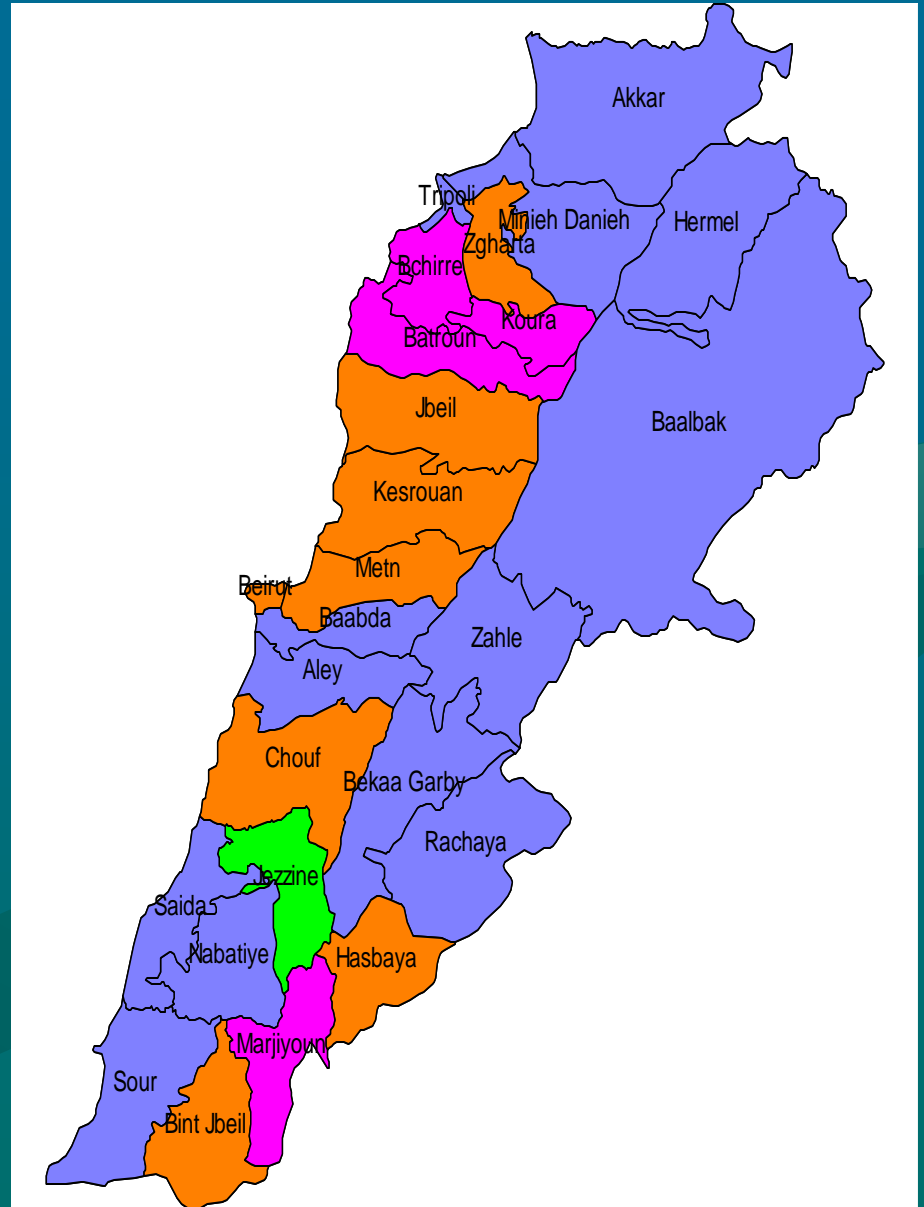
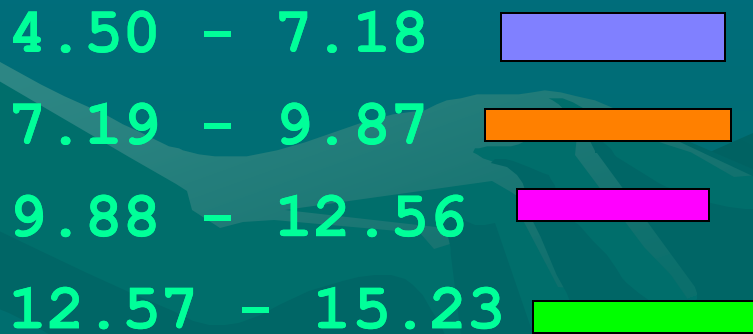
Acknowledgements: Higher council for children (MOSA)

Lebanese injury prevention program

Demographic And Socio-Economic Characteristic

Population size
Per cent

Per cent



Examples of “Successful Programs “targeting disadvantaged urban children

- ◇ “Comprehensive project for the Prevention and Elimination of Worst Forms of Child Labor” (IPEC).
- The Drop-outs of School Project
- Road Safety Initiative (*prevention of traffic injuries and road crashes*) by the Municipality of Beirut and the WHO (2002, 2003, 2004)

Examples of “Successful Programs “targeting disadvantaged urban children

- Prevention of domestic injuries campaign by MOPH, UNICEF and the Municipality of Beirut (2000)
- Prevention and monitoring of “home poisonings in children” initiative by the Poison Prevention Center and the Municipality of Beirut (2003)
- Prevention of school injuries by the Municipality of Beirut, child municipalities and NGO’s (2002, 2004)
- Promotion of car-seat use in nurseries, pediatric and delivery ward

Post-Election Activities in Beirut

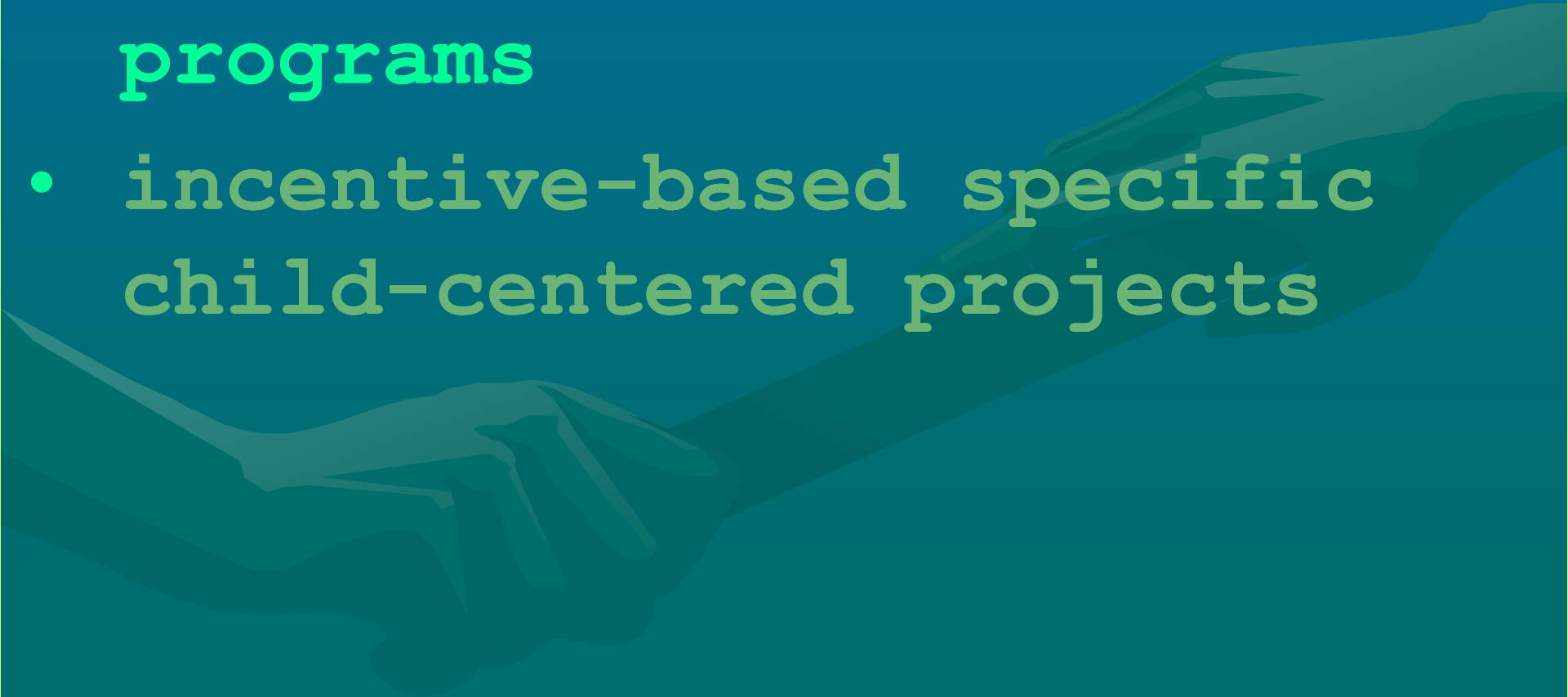
- **Educative – and self-educative – programs**
- **statistics on road traffic injuries, school and home safety**
- **Building community partnerships**
- **Finding local supporter/corporate sponsor**
- **Promoting group specific needs**

Recommendations: the need for municipalities to:

- Encourage public participation and public policy formation
- Develop procedures and systems to deal with budget
- Reorganize citizen application processes
- Strengthen human resource capabilities (*training staff and hiring necessary professionals*)
- Reorganize administrative structure and responsibilities
- Utilize information technology.

Child and youth participation

- integrated approach
- cross-sectoral policies and programs
- incentive-based specific child-centered projects



Child and youth participation

1. Vulnerable and disadvantaged children are identifiable as their own
2. Procedures and interventions (medical, social, cultural, educative, legal, etc.) have been brainstormed
3. challenging interventions are in the best interest of the child

Implications of such findings

- ◇ Development of competences and empowerment of first liners
- ◇ Multiagency team
- ◇ Sensitization of population
- ◇ Review laws and application

The lebanese context needs an accurate assessment

- ◇ Family support: *Protection of children go to parents alone*
- ◇ Isolation of first liners and emotional commitment
- ◇ Conflicting laws

Some attempts were productive

- better understanding of V&D child and family needs
- demand on a better notification algorithms *to be used by front liners*
- Increase in disclosures (*youth violence, child abuse, street children, drug abuse, etc.*)

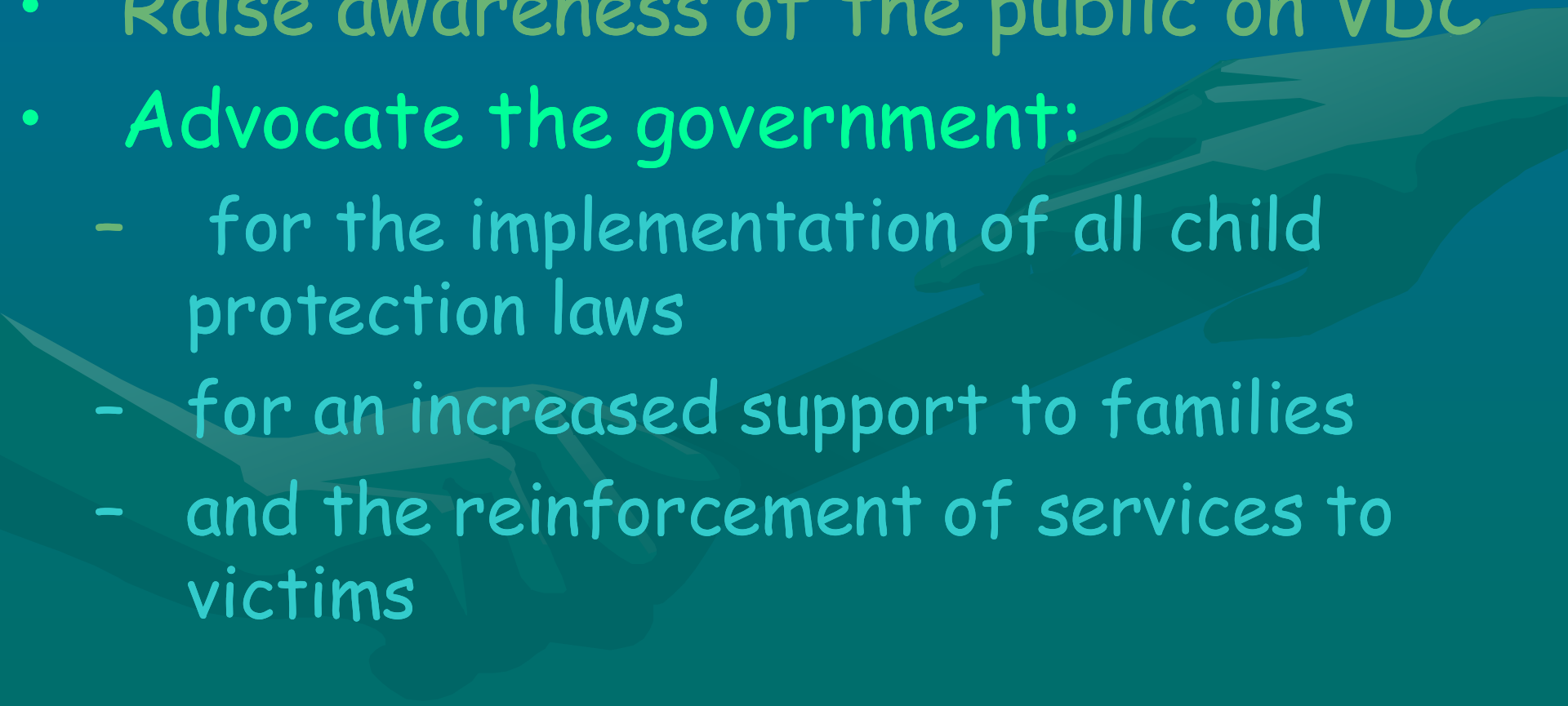
Some attempts need support

- more scientific – but still scattered and oligosectorial – evaluations of reported cases : chain reaction is needed
- emerging movement towards humans rights empowerment in general and CRC application in particular

Needs are universal

- Build a solid knowledge base on both the extent and nature of VDY
- Increase information about available resources
- Reinforce co-operation between all stakeholders

Needs are local

- Build the capacity of professionals.
 - Raise awareness of the public on VDC
 - Advocate the government:
 - for the implementation of all child protection laws
 - for an increased support to families
 - and the reinforcement of services to victims
- 
- A stylized illustration of two hands shaking, rendered in shades of green and teal, positioned in the lower right quadrant of the slide. The hands are shown in a firm grip, symbolizing agreement or partnership.

Crime d'honneur à Naamé

Le parquet du Mont-Liban a porté plainte contre Khaled Assaf (40 ans), coupable d'avoir abattu sa sœur Faouziyé (30 ans), au domicile de son frère Adel, à Haret Naamé, de plusieurs coups de pistolet. L'homme n'a pas nié les charges pesant sur lui, et a affirmé avoir agi de son propre chef, pour laver l'honneur familial, terni par une grossesse suspecte de sa sœur, voici sept mois. Il a ajouté qu'après avoir accompli son crime, il avait erré dans les rues de Haret Naamé, et avait jeté son arme. Toutefois, un ressortissant égyptien, Hassan Saadeddine (33 ans), a porté plainte pour le meurtre de Faouziyé, avec laquelle il avait conclu un contrat de mariage légal.

Un « conseil municipal » pour les enfants de Beyrouth

Mme Bahja Hariri, présidente de la commission de l'Éducation, a donné hier une conférence de presse pour annoncer que « les jeunes de Beyrouth éliront le 31 mai leur conseil municipal ».

jeunes de 12 ans *« déjà conscients, dans leur quotidien, de tous les problèmes qui préoccupent leurs familles, leurs écoles et leurs quartiers »*. Mme Hariri a précisé avoir convié 150 écoles, réparties

Ballets roses dans un complexe balnéaire

À la suite de différends familiaux, Sabah Kassem D. (17 ans) et Nahla Mohammed F. (16 ans) se sont enfuies du domicile paternel à Marj en direction de Jounié.

Là, elles devaient faire la connaissance de Maroun F. K. qui les a menées à son appartement avant de les mettre en relation avec Roger C. K. (25 ans) et Souheyla N. A. (41 ans).

Roger et Souheyla dont le casier judiciaire était loin d'être vierge, co-habitaient dans un chalet du complexe balnéaire *Donna Maria* et pratiquaient le proxénétisme sur une large échelle.

À eux deux, ils sont arrivés à convaincre les deux filles à pratiquer le plus vieux métier du monde à un tarif variant entre 100 et 350 dollars américains, selon la tête du client, contre une « commission » de 50 dollars par heure de « travail » et à raison d'une moyenne de six clients par jour.

Les « rencontres » se déroulaient généralement dans les chalets du *Donna Maria* et, d'autres fois, dans des hôtels ou alors dans des appartements appartenant à des Libanais ou à des ressortissants du Golfe.

Très souvent, des orgies étaient organisées avec la participation de Sabah, Nahla, Souheyla et d'autres filles avec les dénommés Abdo B. et Jihad R. comme clients fidèles. Ingrédient indispensable, la cocaïne était servie à satiété.

L'enquête menée par la brigade des mœurs a révélé que Jean A. A., Maroun F. K., Antoine AB et Joseph A. B. servaient de racleurs aux deux proxénètes moyennant commission.

Lors d'une descente de police au *Donna Maria*, Maroun F. K. a tenté de faire fuir les deux filles, mais ils devaient être arrêtés, quelque temps plus tard, dans l'un des restaurants de Jounié.

D'autre part, il est apparu que Roger s'occupait également de proxénétisme « masculin » et avait arrangé une « rencontre », dans un hôtel de la rue Hamri, entre Béchara Badli H. et un riche Koweïtien pour un forfait de 400 dollars américains dont Béchara n'aurait perçu que le quart en contrepartie de son « labeur ».

Parmi les services rendus par le complexe balnéaire, figurait également la pédophilie, notamment dans l'affaire du viol de la petite Sabah K. D. (12 ans) par le dénommé Nassar A. La malheureuse devait ensuite s'adonner à la prostitution et à la drogue avant de mourir d'une overdose.

Interrogé par la police, le président du conseil d'administration du complexe balnéaire Edmond A. C. a nié avoir eu connaissance de ce qui s'y déroulait et le comptable de l'établissement Michel K. a affirmé avoir demandé à Roger de quitter les lieux de ses activités illégales.

L'acte d'accusation rendu par le parquet du Mont-Liban a requis l'application des articles suivants du code pénal contre les inculpés :

- 505 contre Nassar pour viol de mineure.
 - 523 du code pénal contre Sabah pour prostitution.
 - 523, 534 et 219 contre Souheyla et Roger pour prostitution et proxénétisme.
 - 523 contre Antoine, Joseph, Jean et Maroun pour proxénétisme.
 - 534 contre Béchara pour relations contre-nature.
- Edmond et Jean ont, quant à eux, bénéficié d'un non-lieu.